

## RAPPORT BOURGOGNE



2007RB-01 > Février 2007

# Le Québec et les droits de scolarité universitaire

**Robert Lacroix** (CIRANO et Université de Montréal)

**Michel Trahan** (CIRANO et Université de Montréal)

Les Rapports bourgogne sont des documents de synthèse portant sur des questions d'intérêt général produits par des chercheurs du CIRANO. Ils contribuent à alimenter la réflexion et le débat public sur des questions d'actualité.

Le CIRANO est un centre de recherche multidisciplinaire qui a pour mission l'accélération du transfert des savoirs entre le monde de la recherche et celui de la pratique.

## Les partenaires du CIRANO

### Partenaire majeur

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

### Partenaires corporatifs

Alcan inc.  
Banque de développement du Canada  
Banque du Canada  
Banque Laurentienne du Canada  
Banque Nationale du Canada  
Banque Royale du Canada  
Bell Canada  
BMO Groupe financier  
Bombardier  
Bourse de Montréal  
Caisse de dépôt et placement du Québec  
Fédération des caisses Desjardins du Québec  
Gaz de France  
Gaz Métro  
Hydro-Québec  
Industrie Canada  
Investissements PSP  
Ministère des Finances du Québec  
Pratt & Whitney Canada  
Raymond Chabot Grant Thornton  
Ville de Montréal

### Partenaires universitaires

École Polytechnique de Montréal  
HEC Montréal  
McGill University  
Université Concordia  
Université de Montréal  
Université de Sherbrooke  
Université du Québec  
Université du Québec à Montréal  
Université Laval

### Associé à:

Institut de Finance mathématique de Montréal (IFM2)  
Laboratoires universitaires Bell  
Réseau de calcul et de modélisation mathématique [RCM2]  
Réseau de centres d'excellence MITACS (Les mathématiques des technologies  
De l'information et des systèmes complexes)

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

© 2007 Robert Lacroix, Michel Trahan. Tous droits réservés.

Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©

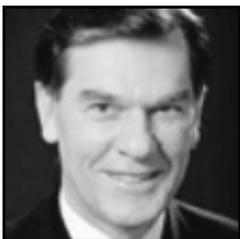
ISSN 1701-9990

Partenaire financier



# Table des matières

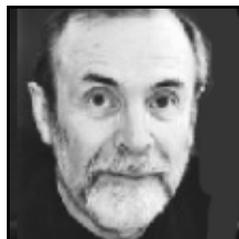
Le Québec et les droits de scolarité universitaire _____	3
L'État a-t-il les moyens de la gratuité scolaire _____	5
Le rendement privé de l'investissement en éducation _____	8
L'accessibilité à l'université _____	13
Les droits de scolarité universitaire au Québec _____	13
Qui a accès à l'université? _____	15
Les effets pervers de l'universalité _____	19
Une nouvelle formule de financement _____	23
Proposition _____	27
Retour sur l'accessibilité _____	31



**Robert Lacroix**

Ancien recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix est professeur émérite au département des sciences économiques de cette institution. Ses domaines d'intérêt ciblent l'économie du travail, l'économie des ressources humaines ainsi que l'économie de l'innovation. Fellow et cofondateur du CIRANO, il est membre de la Société Royale du Canada, membre de l'Ordre du Canada, officier de l'Ordre national du Québec et de l'Ordre des Palmes académiques de France.

[robert.lacroix@cirano.qc.ca](mailto:robert.lacroix@cirano.qc.ca)



**Michel Trahan**

Ancien vice-recteur exécutif de l'Université de Montréal, Michel Trahan, est professeur titulaire maintenant retraité du département d'administration et de fondements de l'éducation de cette institution. Ses domaines de recherche sont : la mesure des variables affectives, les politiques et méthodes d'évaluation de l'enseignement, et les intérêts professionnels et choix de carrière en éducation. Il est présentement fellow invité au CIRANO.

[michel.trahan@cirano.qc.ca](mailto:michel.trahan@cirano.qc.ca)

Les auteurs remercient G. Girard et L. Ouellette pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la simulation de l'augmentation des revenus provenant du dégel des droits de scolarité. Ils remercient aussi J. Bordeleau, G. Carreau, C. Montmarquette et F. Vaillancourt pour leurs commentaires judicieux. Nous remercions aussi Nathalie Bannier pour la mise en page. Les auteurs demeurent, toutefois, les seuls responsables du contenu du document.

## Résumé

### *Ce Rapport bourgogne*

Dans ce rapport bourgogne, les auteurs disposent, dans un premier temps, de l'argument selon lequel le gouvernement n'a pas les moyens du gel des droits de scolarité. Justifier le dégel des droits de scolarité par un tel argument fausse le débat et permet d'occulter les vrais problèmes découlant des droits de scolarité faibles et uniformes. Puis, les auteurs montrent à quel point le rendement positif privé de l'investissement que l'individu fait en éducation universitaire est non seulement généralisé, mais fréquemment fort élevé. Ils contredisent aussi l'affirmation voulant que le paiement d'impôts plus élevés compense amplement les coûts de l'éducation supportés par l'État et légitime la gratuité scolaire à l'université. Ils traitent, par la suite, de l'importante question de l'accessibilité aux études universitaires. Ils montrent alors que l'accessibilité se joue en grande partie avant l'arrivée aux portes de l'université et qu'il y a des effets pervers découlant des droits de scolarité non seulement faibles mais uniformes dans tous les domaines d'études.

Les auteurs présentent ensuite une nouvelle formule de financement des universités qui augmenterait l'accessibilité malgré le dégel des droits de scolarité; qui favoriserait des choix éclairés et optimaux des étudiants; et qui inciterait les universités à l'excellence et à la pertinence dans leur mission de formation.

Les auteurs concluent en disant que le gel des droits de scolarité a déjà suffisamment nuï à l'accessibilité de ceux qui sont vraiment dans le besoin et à la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire au Québec. Il faut, de toute urgence, que les droits de scolarité universitaire soient dégelés, amenés graduellement à la moyenne canadienne et dérèglementés pour pouvoir mieux refléter les coûts de formation selon les secteurs disciplinaires.

Dans la mesure où une part importante des ressources supplémentaires qui seront engendrées par ce dégel sera consacrée à des programmes ciblés sur une réduction de l'écart d'accessibilité entre les jeunes provenant de milieux socio-économiques favorisés et les autres, l'accessibilité générale à l'université augmentera et la redistribution de revenu des moins nantis aux riches, que favorise la situation présente, diminuera.



# Le Québec et les droits de scolarité universitaire

**L**e débat sur les droits de scolarité universitaire s'enlise de plus en plus au Québec et l'on maintient (ou presque) le gel de ces frais de crainte de perdre le vote des jeunes. Certains groupes d'étudiants vont plus loin et exigent maintenant la gratuité pure et simple. La Feuq, quant à elle, défend le gel en terme nominal ce qui implique une diminution graduelle en termes réels ou, si l'on préfère, la gratuité tendancielle.

L'argument majeur invoqué en faveur du gel des droits de scolarité, ou même la gratuité, est l'impact possible des droits sur l'accessibilité et sur les choix disciplinaires éventuels des étudiants si ces droits sont variables selon les secteurs. On ajoute à ce premier argument le fait que les diplômés d'université ayant des revenus plus élevés paient davantage d'impôts et donc remettent à l'État ce qu'il a fait pour eux. Dès lors, les droits de scolarité seraient non seulement une entrave à l'accessibilité, mais aussi une profonde injustice envers ceux qui fréquentent les universités puisque non seulement ils devraient payer des droits de scolarité, mais en plus ils remettraient à l'État nettement plus que les coûts de leur éducation en payant des impôts plus élevés.

Ceux qui préconisent un dégel des droits de scolarité mettent en doute leur impact possible sur l'accessibilité et ajoutent que le gouvernement n'a pas les moyens de financer adéquatement les universités sans un apport plus grand des étudiants au financement du coût de leurs études.

Dans cet article nous allons, dans une première section, disposer de l'argument selon lequel le gouvernement n'a pas les moyens du gel des droits de scolarité. Justifier le dégel des droits de scolarité par un tel argument fausse le débat et permet d'occulter les vrais problèmes découlant de droits de scolarité faibles et uniformes. Nous montrerons, dans une deuxième section, à quel point le rendement positif privé de l'investissement que l'individu fait en éducation universitaire est non seulement généralisé, mais fréquemment fort élevé. Nous examinerons,

dans cette même section, la véracité de l'affirmation voulant que le paiement d'impôts plus élevés compense amplement les coûts de l'éducation supportés par l'État et légitime la gratuité scolaire à l'université. Nous aborderons, dans une troisième section, l'importante question de l'accessibilité aux études universitaires. Nous montrerons d'abord que l'accessibilité se joue en grande partie avant l'arrivée aux portes de l'université. Puis, nous examinerons l'incidence des droits de scolarité sur l'accessibilité de ceux qui se rendent aux portes de l'université. Nous montrerons, enfin, les effets pervers de droits de scolarité non seulement faibles, mais uniformes dans tous les domaines d'étude. La table sera alors mise pour présenter, dans une quatrième section, une nouvelle formule de financement des universités au Québec qui augmenterait l'accessibilité malgré le dégel des droits de scolarité; qui favoriserait des choix éclairés et optimaux des étudiants; et qui inciterait les universités à l'excellence et à la pertinence dans leur mission de formation. Nous reviendrons, dans une dernière section, sur les moyens les plus efficaces et les plus équitables pour réduire l'écart d'accessibilité aux études universitaires selon les niveaux de revenu et d'éducation des parents

## L'État a-t-il les moyens de la gratuité scolaire

**U**n des arguments les plus fréquemment soulevé pour justifier le dégel des droits de scolarité est l'incapacité financière de l'État québécois d'accroître les subventions aux universités pour leur assurer un financement compétitif par rapport aux universités du reste du Canada. Cet argument ne tient pas la route et n'apporte que plus de confusion dans ce débat. Les associations étudiantes se servent d'ailleurs abondamment de la faiblesse de cet argument pour non seulement exiger le maintien du gel des droits de scolarité mais demander même la gratuité. Or, si c'était l'unique argument pour légitimer le dégel des droits de scolarité, ils auraient parfaitement raison de s'y opposer. C'est ce que nous allons tenter de montrer dans ce qui suit.

Au Québec les droits de scolarité ne comptent que pour un très faible pourcentage (11,3 % en 2004-2005) des revenus des universités. En termes absolus, le total des droits de scolarité s'élève à 309 M\$ et les augmenter au niveau des droits de scolarité moyens au Canada rajouterait quelque 455 M\$ aux revenus des universités. Donc, le gouvernement du Québec pourrait compenser le sous-financement des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada en augmentant sa subvention aux universités de quelque 455 M\$. Le Québec a-t-il les moyens de cette dépense supplémentaire? Oui, s'il décide de réaménager des dépenses publiques, déjà très élevées, de façon différente.

Pour s'en convaincre, examinons les dépenses de programme par habitant des administrations provinciales et locales pour l'ensemble des provinces du Canada. Comme on le constate à l'examen du Tableau 1, le Québec est la province du Canada qui a les dépenses de programme les plus élevées au pays, si on excepte l'Alberta qui a des dépenses très légèrement supérieures.

**Tableau 1**

**Dépenses de programme par habitant des administrations provinciales et locales (2004-2005)**

Provinces	Dépenses (\$)	Écart/Québec (\$)	Écart en %
T.-N. et L.	9 626	843	8,7
Î.-P.-É.	9 170	1 299	14,2
N.-É.	8 517	1 952	22,9
N.-B.	8 310	2 159	26,0
Qc	10 469	-	-
Ont.	8 940	1 529	17,1
Man.	8 888	1 581	17,8
Sask.	10 262	207	2,0
Alb.	10 503	-34	-0,3
C.-B.	8 730	1 739	19,9

Source : Pour réaliser un dessein national, remettre la péréquation sur la bonne voie, Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires, mai 2006, tableau 11, p. 33 et calculs des auteurs.

L'argument voulant que le Québec n'ait pas les moyens du gel des frais de scolarité... n'est pas crédible.

Les administrations provinciales et locales du Québec dépensent par habitant 1529 \$ de plus que celles de l'Ontario, 1739 \$ de plus que celles de la Colombie-Britannique et 2159 \$ de plus que celles du Nouveau-Brunswick. Si les administrations provinciales et locales du Québec dépensaient per capita au niveau de celles de l'Ontario, leurs dépenses seraient réduites de quelque 11 milliards de \$. On réalise donc qu'un très léger réaménagement des dépenses du Québec, déjà nettement plus élevées que partout ailleurs au Canada, permettrait de dégager les 455 M\$ nécessaires pour combler le trou du sous-financement des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada. Donc, l'argument voulant que le Québec n'ait pas les moyens du gel des frais de scolarité avec pleine compensation dans le quantum des subventions gouvernementales aux universités n'est pas crédible. Enfin, il faut souligner qu'un certain nombre de grands pays industrialisés ont eu ou ont encore la

quasi-gratuité au niveau de l'enseignement universitaire. Le Québec est donc loin d'être un cas unique à cet égard. Mais il faut aussi souligner que dans la très grande majorité de ces pays, ce modèle de financement universitaire a été ou est en train d'être remis en cause et la lenteur du processus de remise en cause, dans certains cas, résulte des mêmes contraintes du marché politique que celles auxquelles nous sommes confrontés au Québec.

C'est donc en fonction d'une toute autre logique qu'il faut préconiser l'existence de droits de scolarité au niveau universitaire. D'abord, il s'agit d'un investissement à haut rendement dont le premier bénéficiaire est le diplômé universitaire. Il est donc tout à fait équitable par rapport à l'ensemble de la société qu'il en défraie une partie substantielle des coûts. Ensuite, les droits de scolarité sont, comme tout autre prix d'un service, le meilleur régulateur des décisions prises autant par les demandeurs d'éducation que par les offreurs d'éducation que sont les universités. C'est ce que nous montrerons dans la dernière section de ce texte lorsque nous proposerons une nouvelle formule de financement des universités incluant un apport particulier de droits de scolarité différenciés.

## DEUXIÈME PARTIE

# Le rendement privé de l'investissement en éducation

On accepte de plus en plus que le principal bénéficiaire de l'éducation est l'individu qui l'a acquise. En effet, nous n'avons plus besoin de longues démonstrations pour accepter qu'en général les individus ayant un niveau d'éducation plus élevé gagnent des revenus plus élevés. Là toutefois ne s'arrêtent pas les bénéfices qu'un individu retire de l'éducation. Cet individu comprendra mieux le monde dans lequel il vit, s'ajustera plus facilement aux changements dans son environnement, pourra plus efficacement se recycler pour rester en phase avec les exigences de son travail ou pour un changement d'occupation, saura mieux équilibrer les différents aspects de sa vie pour protéger sa santé, pourra mieux apprécier tous les aspects de la nature et des cultures du pays et de la société où il vit, pourra transmettre à ses enfants, le cas échéant, un bagage de connaissances et d'expériences qui les aideront grandement dans tous leurs apprentissages, etc. C'est ce que l'on appelle généralement la valeur intrinsèque de l'éducation. Comme beaucoup de ces effets sont difficilement quantifiables, on se limite généralement à la mesure de l'impact de l'éducation sur les revenus des individus. C'est ce que nous ferons dans ce qui suit. Il faudra, toutefois, retenir que, ce faisant, nous sous-estimons de façon notable l'impact de l'éducation sur le bien-être de l'individu.

Le Tableau 2 illustre l'impact de l'éducation sur les revenus.

**Tableau 2**

**Gains moyens de la population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, 2001**

Sans-diplôme d'études secondaires	20 553 \$
Diplôme d'études secondaires	24 071 \$
Diplôme d'une école de métier	27 535 \$
Diplôme d'études post secondaires	28 743 \$
Certificat, diplôme grade universitaire	45 834 \$

Source : CREPUQ – Le système universitaire québécois : données et indicateurs, p. 32, tableau 1.6.

À l'évidence, les revenus s'accroissent avec le niveau d'éducation. La question qui se pose, toutefois, est de savoir si ces revenus supplémentaires compensent pour les coûts encourus par l'individu au moment des études. En effet, pour pouvoir étudier, la personne doit retarder son entrée sur le marché du travail comme travailleur plein temps et donc sacrifier le revenu qu'elle aurait pu tirer de cet emploi. Cette perte de revenu est évidemment la composante majeure du coût des études universitaires. S'ajoutent à cela tous les coûts spécifiquement reliés aux études tels les droits de scolarité, les coûts d'acquisition de livres, d'appareils, d'instruments et de fournitures diverses nécessaires aux apprentissages. Comme les frais de subsistance et de logement doivent être encourus que l'individu soit aux études ou sur le marché du travail, ils ne doivent pas être retenus comme une composante du coût des études, sauf si un supplément était spécifiquement attribuable au lieu des études.

On comprend pourquoi les économistes voient les dépenses privées d'éducation comme un investissement. En effet, l'individu supporte des coûts considérables durant une période de temps donnée pour retirer par la suite un flux de revenu supplémentaire. On parle donc, par analogie aux autres formes d'investissement, d'un investissement en capital humain. Par l'éducation, l'individu augmente son capital humain, ce qui lui permet d'occuper des emplois auxquels il n'aurait pas eu accès autrement, et il tire de son emploi un revenu plus élevé que celui possible avec un niveau d'éducation plus faible. Si on se limite à l'aspect revenu, on peut comprendre que l'individu n'acceptera de poursuivre ses études que si le bénéfice qu'il en retirera sous forme de revenu plus élevé excède les coûts qu'il doit supporter pour étudier plus longtemps.

Plusieurs études ont donc été faites, à diverses époques et dans divers pays, pour évaluer la rentabilité privée d'un investissement en éducation. La technique est la même que celle appliquée à toutes autres formes d'investissement. On estime d'abord le mieux possible les coûts privés de la poursuite des études et les revenus supplémentaires que l'individu en retirera tout au long de sa vie active. Par la suite, on calcule le taux d'escompte qui égalisera la valeur présente des coûts à celle des revenus. C'est ce que l'on appelle généralement le taux de rendement d'un investissement privé en éducation. Ce faisant, on réalise que ces rendements sont tout à fait comparables à ceux que les investisseurs recherchent en investissant dans un nouveau produit ou dans l'immobilier.

On comprend  
pourquoi les  
économistes  
voient les  
dépenses privées  
d'éducation  
comme un  
investissement.

Même s'ils peuvent varier d'une discipline à l'autre, d'un niveau d'étude à l'autre, d'une période à l'autre et d'un pays à l'autre, il n'en demeure pas moins que ces taux de rendement sont presque toujours positifs et d'un niveau tel qu'ils justifient un investissement privé en éducation.

Au Québec, les calculs les plus récents qui ont été faits remontent à 2004. Le professeur F.Vaillancourt avait calculé des taux de rendement pour différentes disciplines universitaires qui ont été présentés dans un mémoire de la CRÉPUQ.<sup>1</sup> Le Tableau 3 donne les taux de rendement et les différences de revenu pour différents programmes de baccalauréats et de doctorats de premier cycle.

**Tableau 3**

**Taux de rendement et différence de revenu, différents programmes de baccalauréat et de doctorat de 1<sup>er</sup> cycle**

	Taux de rendement privé	Différence de revenu après impôts
Pharmacologie	26,7 %	952 465 \$
Génie	24,2 %	957 217 \$
Mathématiques	24,1 %	704 393 \$
Médecine	21,4 %	2 360 077 \$
Droit	18,9 %	1 090 383 \$
Médecine dentaire	17,8 %	1 672 497 \$
Commerce, gestion et administration des affaires	17,0 %	754 100 \$
Santé excluant pharmacie et médecine	14,6 %	305 857 \$
Médecine et sciences vétérinaires	12,7 %	496 188 \$
Sciences agricoles et biologiques, nutrition	10,2 %	265 904 \$
Sciences sociales excluant droit	9,4 %	327 990 \$
Lettres et sciences humaines excluant études religieuses	8,1 %	205 758 \$
Enseignement, loisirs et orientation	6,9 %	158 295 \$

Source : CREPUQ : Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec, p. 22, tableau 6.

<sup>1</sup> Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec, CRÉPUQ, 2004

La première constatation est l'existence d'un taux de rendement positif pour l'ensemble des secteurs disciplinaires. Soulignons au passage qu'il s'agit de taux de rendement réels et nets d'impôts. La même remarque s'applique aux différences de revenu. La deuxième remarque porte sur les disparités considérables de taux de rendement d'un secteur disciplinaire à l'autre. C'est ainsi que l'on trouve un taux de rendement de 6,9 % dans le domaine de la formation en enseignement, alors que le taux de rendement en pharmacologie s'élève à 26,7 %. On voit aussi à quel point les différences de revenu attribuables aux études varient d'un secteur à l'autre et peuvent être très considérables par rapport au revenu d'un individu qui aurait commencé à travailler après un diplôme de CÉGEP. Ainsi, le détenteur d'un doctorat de premier cycle en médecine fera sur l'ensemble de sa carrière, net d'impôts et en termes réels, 2 360 000 \$ de plus que son confrère de CÉGEP qui aura choisi de travailler après son CÉGEP plutôt que de poursuivre ses études à l'université. Par ailleurs, ce même diplômé de médecine gagnera, en termes réels et net d'impôts, 1 400 000 \$ de plus que son confrère qui aura choisi de devenir ingénieur.

Une première conclusion s'impose. De façon générale, compte tenu du rendement privé de l'éducation, il n'y a aucune raison justifiant que l'étudiant ne contribue pas aux coûts de sa formation dans la mesure où l'accessibilité aux études universitaires est assurée par des mesures adéquates. Combien et comment? Nous en discuterons à la dernière section de ce document.

Un dernier point qu'il nous faut éclaircir est le fameux argument voulant qu'en payant davantage d'impôt l'étudiant rembourse, lorsqu'il est sur le marché du travail, beaucoup plus que la contribution de l'État aux coûts de sa formation. Cet argument ne tient pas la route dans la mesure où l'on accepte que les coûts de l'éducation supérieure assumés par l'étudiant soient un investissement dont le diplômé s'approprie la quasi-totalité du rendement. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'investissement en capital humain avec toute autre forme d'investissement qu'un individu fait généralement durant sa vie. Si au lieu d'avoir investi 200 k\$ dans sa formation universitaire, l'individu avait investi le même montant dans un immeuble à revenu lui procurant un taux de rendement équivalent à celui qu'il aurait obtenu en investissant en capital humain, demanderait-il au gouvernement de payer son 200 k\$ du fait que les impôts qu'il paiera sur les revenus de son investissement immobilier vont excéder le montant de son investissement? Bien sûr que non et on imagine quelle serait la réaction des autres payeurs de taxes si les propriétaires immobiliers

De façon  
générale, compte  
tenu du  
rendement privé  
de l'éducation, il  
n'y a aucune  
raison justifiant  
que l'étudiant ne  
contribue pas aux  
coûts de sa  
formation.

s'avisait de faire une telle demande au gouvernement. Pourtant, c'est exactement ce que demandent certaines associations étudiantes sans soulever, pour le moment, l'ire des autres payeurs de taxes. Il faut donc rejeter cet argument. On verra à la dernière section de ce document que l'on peut avancer un certain nombre d'autres raisons justifiant une intervention de l'État dans le financement de l'éducation supérieure.

## L'accessibilité à l'université

**D**ans un monde où le savoir est devenu la source principale de croissance et de développement, une petite société comme celle du Québec ne peut se permettre qu'un jeune qui aurait le talent, le goût et la volonté de faire des études universitaires ne puisse y accéder pour des raisons économiques ou sociales. Il est donc évident que si les droits de scolarité étaient un obstacle à l'accessibilité, il faudrait les remettre en cause. Plusieurs questions méritent, toutefois, d'être soulevées. Pour qui les droits de scolarité constituent-ils un obstacle à l'accessibilité? Le problème de l'accessibilité débute-il aux portes de l'université? Des droits de scolarité faibles et uniformes sont-ils le meilleur instrument pour accroître l'accessibilité? Dans la présente section, nous allons tenter d'apporter des réponses à ces questions à l'aide des études les plus récentes sur le sujet.

### *Les droits de scolarité universitaire au Québec*

Au Québec, les droits de scolarité sont à toutes fins pratiques gelés depuis plusieurs décennies, si l'on fait exception du dégel de quelques années au tournant des années 90. Cette situation a eu pour effet de réduire progressivement la part des coûts de la formation universitaire assumée par l'étudiant lui-même. Ainsi, l'étudiant inscrit en 2005-2006 contribue moins à ses coûts de formation que celui de 1995-1996 qui, lui-même, contribuait nettement moins que l'étudiant de 1968-1969, et ce quelle que soit la filière de formation dans laquelle il est inscrit. En consultant les données compilées par Statistiques Canada, on constate que les droits de scolarité dans les établissements universitaires du Québec étaient de 547 \$ en 1968-1969, qu'ils sont demeurés à ce niveau jusqu'en 1990-1991 pour augmenter jusqu'à 1668 \$ en 1994-1995 et qu'ils sont gelés à ce niveau depuis lors. En \$ constants de 1968-1969, les 1668 \$ que payaient les étudiants en 2005-2006 ne valent plus que 296 \$. Et si les droits de scolarité avaient été indexés en fonction de l'IPC depuis 1968-1969, c'est un montant de 3087 \$ qu'il leur aurait fallu déboursier en 2005-2006. Notons que l'étudiant universitaire du reste du Canada payait en moyenne 4 643 \$ cette même année. C'est à Terre-Neuve que l'on retrouvait les droits de scolarité les moins élevés à l'extérieur du Québec en 2005-2006,

Des droits de scolarité faibles et uniformes sont-ils le meilleur instrument pour accroître l'accessibilité?

La communauté québécoise choisit implicitement de subventionner davantage les étudiants inscrits dans certaines filières de formation, puisque les coûts sont très différents d'une filière de formation à l'autre.

soit 2606 \$, tandis que c'est en Nouvelle-Écosse qu'ils étaient alors les plus élevés, 6281 \$.<sup>2</sup>

Cette situation distinctive du Québec dans l'ensemble canadien et nord-américain résulte de choix gouvernementaux qui ont successivement voulu favoriser l'accessibilité aux études universitaires. Comme ces choix sociétaux répétés privilégient cette forme d'accessibilité au détriment d'autres valeurs, il nous apparaît important de bien comprendre ce que l'on entend par accessibilité, de bien identifier qui bénéficie de cette forme d'accessibilité et de ses modalités d'application, ainsi que de bien apprécier la portée des choix faits en regard des objectifs poursuivis.

De façon générale, il semble que la communauté québécoise souhaite faire en sorte que tout québécois qui le désire et qui possède les habiletés requises puisse avoir accès aux filières de formation universitaire. Par ailleurs, en vertu d'une pseudo universalité de cet accès, qui implique les mêmes droits de scolarité dans tous les domaines d'étude, la communauté québécoise choisit implicitement de subventionner davantage les étudiants inscrits dans certaines filières de formation, puisque les coûts sont très différents d'une filière de formation à l'autre.

Il n'est pas indifférent de signaler ici que le gel des droits de scolarité ne s'applique pas aux étudiants du reste du Canada et de beaucoup d'autres pays. Pour ces étudiants, les droits de scolarité ont un lien étroit avec les coûts observés pour les diverses filières de formation. En d'autres termes, ce sont les étudiants du Québec qui bénéficient du gel et du taux uniforme (universalité). Évidemment, ces futurs diplômés bénéficieront de la possibilité d'aller travailler ailleurs puisqu'ils vivent dans une société qui valorise la libre circulation des personnes, c'est-à-dire la mobilité inter-provinciale et internationale. Et il s'agit d'une tendance à la hausse. À cet égard, le récent conflit entre le gouvernement du Québec et les médecins spécialistes nous aura valu quelques remarques ministérielles relatives à l'enjeu éthique découlant de la combinaison accessibilité-universalité et mobilité inter-provinciale et internationale.

---

<sup>2</sup> Le système universitaire québécois : données et indicateurs. CRÉPUQ 2006, TABLEAU3.3, P.71

### *Qui a accès à l'université?*

Même si jusqu'à maintenant le débat sociétal a eu tendance à réduire l'accessibilité aux aspects financiers autour du gel des droits de scolarité, d'autres facteurs interviennent lourdement dans le processus individuel d'accès aux études universitaires : la valorisation des études universitaires et le parcours scolaire. En d'autres termes, pour accéder à l'une ou l'autre des filières de formation universitaire, il faut le désirer, avoir réussi les études qualificatives et en avoir les moyens financiers. On se retrouve donc avec des limites affectives, scolaires et financières à l'accessibilité universitaire.

S'il n'y a aucun doute quant à la valeur des études en tant qu'instrument de promotion socio-économique, il n'en demeure pas moins que l'on observe un lien très étroit entre la fréquentation universitaire et le niveau socio-économique des individus. Et ce lien repose autant sur les composantes affectives et scolaires que sur la seule composante financière. À cet égard, une étude récente est très révélatrice des biais que peuvent avoir les familles quant à l'évaluation des bénéfices nets d'une formation universitaire.<sup>3</sup> Un sondage fait dans l'ensemble des provinces du Canada révèle, en effet, que les familles à faible niveau de revenu et à faible niveau d'éducation sous-estiment très fortement les revenus supplémentaires découlant d'un niveau d'éducation universitaire et surestiment tout aussi fortement les frais de scolarité exigés des universités. Tant et si bien que le bénéfice net d'une telle formation leur apparaît nettement moins élevé que ce que la réalité nous montre. Qui plus est, l'appréciation de la valeur dite intrinsèque d'une éducation supérieure, dont nous avons parlé à la section précédente, diminue régulièrement avec le niveau d'éducation et de revenu des familles. On comprend dès lors que l'insistance des parents à ce que leurs enfants poursuivent des études post-secondaires sera fortement influencée par le milieu socioéconomique de la famille. Il en sera de même pour le niveau d'endettement et de risque qu'un jeune et sa famille accepteront pour financer des études post-secondaires.

Il en va tout autrement pour les familles à revenu et à niveau d'éducation plus élevés. Ces dernières ont non seulement une estimation plus juste des bénéfices nets d'une éducation supérieure, mais valorisent aussi grandement la valeur intrinsèque de l'éducation. Ils sont donc prêts à

---

<sup>3</sup> *Études postsecondaires : Facteurs culturels, scolaires et économiques*. Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire, 2005

On observe un lien très étroit entre la fréquentation universitaire et le niveau socio-économique des individus.

Les familles à faible niveau de revenu et à faible niveau d'éducation sous-estiment très fortement les revenus supplémentaires découlant d'un niveau d'éducation universitaire.

Toute  
déréglementation  
des droits de  
scolarité doit être  
accompagnée  
d'un programme  
ciblé de soutien à  
l'accessibilité.

investir beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour soutenir leurs enfants et les amener à l'université. Certains sont même prêts à financer une éducation dans des institutions privées pour assurer à leurs enfants non seulement l'accès à l'université, mais aussi l'accès aux secteurs les plus contingentés de l'éducation universitaire, qui exigent des résultats académiques nettement au-dessus de la moyenne. Remarquons que l'on paie des droits de scolarité dans ces institutions privées pré-universitaires qui sont souvent plus élevés que ce que l'étudiant paiera pour sa formation universitaire.

Les conclusions de l'étude de Marc Frenette, réalisée à l'aide de nouvelles données de Statistique Canada, vont dans le même sens.<sup>4</sup> Frenette conclut de son étude exhaustive que *96 % de l'écart dans la fréquentation de l'université entre les jeunes se situant au quartile supérieur de revenu et ceux appartenant au quartile inférieur s'explique par des différences dans les caractéristiques observables. Les différences dans les facteurs à long terme comme les notes aux tests normalisés de lecture et les notes scolaires obtenues à 15 ans, l'influence des parents et la qualité de l'école secondaire expliquent 84 % de l'écart. En revanche, seulement 12 % de l'écart est relié aux contraintes financières.* Ce faible rôle des contraintes financières dans l'accessibilité n'exclue pas qu'une hausse substantielle des droits de scolarité pourrait affecter la capacité de certaines catégories d'étudiants d'accéder à l'université. C'est d'ailleurs ce que Frenette montrait dans une autre étude réalisée en 2005.<sup>5</sup> Il faut donc que toute déréglementation des droits de scolarité soit accompagnée d'un programme ciblé de soutien à l'accessibilité. Nous reviendrons sur ce point à la dernière section de ce document.

L'édition 2006 des Indicateurs de l'éducation publiée par le MELS<sup>6</sup>, nous montre que le taux d'accès aux études collégiales (pré-universitaire et technique combinés) se situait à 59 % en 2004-2005. Cet indicateur suggère que plus de 40 % des individus du groupe d'âge de référence n'entreprennent pas d'études collégiales. On retrouve dans ce 40 % des

---

<sup>4</sup> Frenette, Marc, Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières. Statistique Canada, 11f0019 No 295, février 2007.

<sup>5</sup> Frenette, M. L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultat de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels. Document de recherche No11f0019MIF2005263.

<sup>6</sup> CRÉPUQ op.cit. tableau 2.1, p.40.

jeunes qui choisissent d'entrer immédiatement sur le marché du travail à la fin de leurs études secondaires, notamment les diplômés du secteur professionnel, ainsi que ceux qui ont décroché en cours de route.

Par ailleurs, le même document fournit un taux d'accès au baccalauréat universitaire de 41 % pour le groupe d'âge de référence en 2004-2005. En somme, près de 60 % des individus de cette tranche d'âge ne fréquentent pas l'université. Il s'agit d'un 20 % qui s'ajoute aux 40 % qui ne fréquentent même pas le CÉGEP. Ici encore, des jeunes choisissent d'entrer sur le marché du travail à la fin du CÉGEP, notamment les diplômés du secteur technique, ou décrochent pendant les années de collège. Ces quelques indicateurs globaux établissent clairement que la limite scolaire constitue le principal facteur d'inaccessibilité à l'université. Il va de soi que, au-delà des niveaux de motivation et de réussite scolaires, des aspects financiers interviennent dans la décision de passer immédiatement sur le marché du travail plutôt que de continuer ses études. D'ailleurs, c'est précisément cette perte d'un revenu régulier de travail durant les études qui constitue le principal coût financier des études universitaires, loin devant les droits de scolarité. Or, toutes les études sur le sujet le démontrent clairement, cette contrainte financière ne joue pas également pour toutes les catégories socio-économiques. Tant et si bien que la question d'accessibilité aux études universitaires se pose bien différemment selon que l'individu appartient à une famille bien nantie ou pauvre.

Dans un document récent, Moussaly-Sergieh et Vaillancourt<sup>7</sup> reviennent sur le statut socio-économique des étudiants universitaires et confirment encore une fois que la fréquentation universitaire s'accroît avec le revenu parental, si bien que le taux de fréquentation des enfants provenant de familles plus riches est le double de celui provenant de familles plus pauvres. C'est un écart énorme, mais qui a diminué dans le temps puisqu'il a déjà été du simple au triple. On comprend alors que dans cette proportion de jeunes qui n'accèdent pas à l'université, selon les chiffres qu'on a donnés précédemment, un nombre proportionnellement plus important provient des milieux les plus défavorisés.<sup>8</sup> Le vrai problème

La question  
d'accessibilité aux  
études  
universitaires se  
pose bien  
différemment  
selon que  
l'individu  
appartient à une  
famille bien  
nantie ou pauvre.

---

<sup>7</sup> Moussaly-Sergieh, Karim et Vaillancourt, F. Le financement des institutions d'enseignement post secondaire au Québec, 1961-2005, août 2006.

<sup>8</sup> On trouvera des données fort intéressantes à ce sujet dans le document du Conseil canadien de l'apprentissage intitulé *L'enseignement postsecondaire au Canada : Un bilan positif - Un avenir incertain*, janvier 2007.

Du fait que les taxes dans leur ensemble au Canada sont proportionnelles au revenu, Moussaly-Sergieh et Vaillancourt trouvent que les familles moins fortunées subventionnent la formation universitaire des étudiants provenant de familles plus fortunées.

d'accessibilité, c'est à ce niveau qu'il se pose et c'est à ce problème que les solutions doivent être trouvées.

Cela est si vrai que les nombreuses études qui ont examiné l'impact des hausses des droits de scolarité, tant au Canada qu'à l'étranger, sont toutes arrivées au même résultat. Ces augmentations n'ont pas eu d'impacts significatifs sur l'accessibilité aux études universitaires, sauf peut-être pour les jeunes provenant de familles à niveau de revenu et d'éducation plus faible.<sup>9</sup> Et on comprend facilement pourquoi il en est ainsi. Une forte proportion des jeunes des milieux moins favorisés n'accèdent tout simplement pas aux portes de l'université comme nous l'avons souligné précédemment. Pour ceux qui accèdent à l'université, beaucoup étaient à la marge dans leur décision pour l'ensemble des facteurs que nous avons énumérés antérieurement. Pour eux, une augmentation substantielle des droits de scolarité pourrait les faire décrocher ou les empêcher de prendre une décision positive quant à leur entrée à l'université. Aucune étude n'a montré que les jeunes de classes socio-économiques plus élevées étaient affectés dans leur décision d'étudier par cette même hausse de droits de scolarité. Bien sûr, tous vous diront qu'ils préfèrent nettement que d'autres paient le coût de leurs études. Et c'est exactement ce qui se passe comme le montrent, après beaucoup d'autres, Moussaly-Sergieh et Vaillancourt dans leur récent article.<sup>10</sup> La logique sous-jacente est très simple. Du fait que les taxes dans leur ensemble au Canada sont proportionnelles au revenu, alors que la fréquentation universitaire est croissante avec celui-ci, les auteurs trouvent que les familles moins fortunées subventionnent la formation universitaire des étudiants provenant de familles plus fortunées. La situation québécoise étant très semblable à celle de l'ensemble du Canada, il est évident que les droits de scolarité nettement plus bas et la contribution gouvernementale plus élevée au Québec que dans le reste du Canada ne peut qu'accroître cette redistribution des pauvres aux riches.

---

<sup>9</sup> *Changements dans la politique relative aux droits de scolarité. Expériences naturelles effectuées dans cinq pays.* Fondation canadienne des bourses du millénaire, août 2004; Moussaly-Sergieh et Vaillancourt *ibidem*; Conseil canadien de l'apprentissage, *ibidem*.

<sup>10</sup> Moussaly-Sergieh et Vaillancourt, *op.cit.*

## *Les effets pervers de l'universalité*

Nous le savons déjà, les droits de scolarité au Québec sont non seulement faibles mais uniformes pour tous les secteurs disciplinaires et professionnels. Pourquoi en est-il ainsi? Pour satisfaire, semble-t-il, un principe d'universalité voulant que tout étudiant qui accède à l'université ou bien ne paie pas de droits de scolarité ou, s'il en paie, ces derniers doivent être les mêmes pour tous. Ce principe ne prévaut ni dans le reste du Canada, ni aux Etats-Unis, ni dans la plupart des pays qui ont des droits de scolarité substantiels. En étudiant plus en détail les conséquences de l'application de ce principe d'universalité, on comprend mieux pourquoi d'autres provinces ou d'autres pays n'ont pas retenu cette uniformité des droits de scolarité.

Il faut d'abord savoir que les coûts de formation varient fortement d'un secteur disciplinaire à l'autre. En effet, les coûts d'une année de formation de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire se situent à près de 30 000 \$, alors que les coûts d'une année de formation de 1<sup>er</sup> cycle en sciences humaines, en lettres ou en administration se situent dans les 4000 \$. Vous trouverez, dans le tableau 4, les coûts associés à diverses filières de formation tels qu'estimés par de récents travaux d'un comité conjoint MELS-CRÉPUQ portant sur le financement de la fonction enseignement.<sup>11</sup>

Les coûts de formation varient fortement d'un secteur disciplinaire à l'autre.

---

<sup>11</sup> Il faut souligner que ces coûts observés ne couvrent qu'une partie de l'ensemble des coûts. Devrait s'ajouter à cela une partie des coûts de la recherche, le coût des infrastructures physiques et de leur entretien, les subventions directes et indirectes versées aux entreprises auxiliaires, etc. La ventilation de ces autres coûts étant difficilement réalisable par secteur disciplinaire, on suppose que leur prise en compte changerait le total pour chacun des disciplines mais n'affecterait pas la hiérarchie des coûts et les écarts interdisciplinaires.

**Tableau 4****Coûts observés pour la fonction enseignement par étudiant selon le secteur disciplinaire**

Premier cycle	Coûts observés (2002-2003)	Droits de scolarité <sup>12</sup> en % des coûts
Médecine vétérinaire	29 783 \$	6 %
Médecine dentaire	24 554 \$	7 %
Sciences infirmières	7 896 \$	21 %
Médecine	11 567 \$	14 %
Droit	5 210 \$	32 %
Lettres	4 011 \$	42 %
Sciences humaines et sociales	4 213 \$	40 %
Sciences pures	7 279 \$	23 %
Génie	7 335 \$	23 %
Éducation	5 824 \$	29 %

On constate, dans cette même étude, que les coûts de formation aux cycles supérieurs sont, dans la très vaste majorité des cas, plus élevés que les coûts de formation au premier cycle dans une même filière de formation. Ainsi, une année de formation de doctorat en sciences (naturelles, appliquées ou biomédicales) coûterait entre 30 000 \$ et 35 000 \$ alors que les coûts de cette même année se situeraient autour de 20 000 \$ pour les lettres, les sciences sociales et les sciences humaines.

Or, si les coûts varient considérablement d'une filière de formation à l'autre ou d'un cycle à l'autre, les droits de scolarité demeurent identiques d'une filière ou d'un cycle à l'autre, ce qui signifie que les étudiants assument une proportion fort différente des coûts de leur formation

---

<sup>12</sup> Les droits de scolarité sont ceux que paient les étudiants du Québec, à l'exclusion des étudiants internationaux et du reste du Canada, soit 1668 \$; on aurait pu utiliser 1059 \$ qui est la valeur nominale des droits de scolarité imputable à cette fonction et l'on obtiendrait alors des pourcentages allant de 4 % (médecine vétérinaire) à 26 % (lettres).

dépendant du secteur disciplinaire choisi. En se rappelant que les droits de scolarité se situent à 1668 \$ pour une année de 30 crédits dans les universités québécoises, on réalise que la contribution de l'étudiant aux coûts de la fonction enseignement de sa formation oscille entre 6 %, (l'étudiant de premier cycle en médecine vétérinaire, par exemple) et près de 40 % (l'étudiant de 1<sup>er</sup> cycle en lettres, par exemple). En somme, la société québécoise subventionne beaucoup plus fortement les étudiants qui ont choisi certains secteurs particuliers. Pourquoi? On pourrait assez facilement légitimer une telle approche si le diplômé universitaire ne tirait aucun bénéfice privé de son éducation universitaire. Or, comme nous l'avons vu à la section précédente, le rendement privé de l'investissement en éducation universitaire est positif pour tous les secteurs d'étude. Qui plus est, ce rendement est nettement plus élevé dans certains secteurs particuliers. À titre illustratif, le tableau 5 regroupe des données sur le coût de la formation universitaire pour un certain nombre de secteurs, le pourcentage de contribution des étudiants aux coûts de leur formation pour les mêmes secteurs et le supplément de revenu net d'impôt que le diplômé de chacun de ces secteurs fera durant sa carrière par rapport à l'individu qui aurait joint le marché du travail après le CÉGEP.

**Tableau 5**  
**Coûts et revenus selon les secteurs disciplinaires**

	Coûts	Droits de scolarité en % des coûts	Différence de revenu après impôt
Lettres	4 011 \$	42 %	205 758 \$
Sciences humaines et sociales	4 213 \$	40 %	327 990 \$
Génie	7 335 \$	23 %	957 217 \$
Médecine dentaire	24 554 \$	7 %	1 672 497 \$
Médecine	11 567 \$	14 %	2 360 077 \$

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Non seulement les étudiants ont en général un rendement privé tel sur leur investissement en éducation universitaire qu'ils peuvent et doivent payer des droits de scolarité, comme nous l'avons souligné à la section précédente, mais les rendements sont tels dans les secteurs où les coûts sont les plus élevés que rien ne peut justifier l'uniformité des droits de scolarité.

Les individus ayant  
de plus faibles  
revenus  
subventionnent les  
études  
universitaires des  
enfants des mieux  
nantis, mais ils  
subventionnent  
encore davantage  
ceux de ces enfants  
qui diplômeront  
dans les secteurs  
les plus  
rémunérateurs.

On peut pousser un peu plus loin cette analyse pour réaliser à quel point ce principe d'universalité est inacceptable. Tous les secteurs à coûts très élevés et à revenu escompté aussi très élevé, comme la médecine ou la médecine dentaire, sont aussi des secteurs très contingentés au moment de l'admission à l'université. Le critère majeur d'admission est la performance académique antérieure. Or, cette performance académique est nettement influencée par le niveau d'éducation et de revenu des parents. Elle est aussi influencée par le milieu particulier d'étude antérieur comme les institutions privées. Tant et si bien que non seulement les individus ayant de plus faibles revenus subventionnent les études universitaires des enfants des mieux nantis, mais ils subventionnent encore davantage ceux de ces enfants qui diplômeront dans les secteurs les plus rémunérateurs.

Au total donc, on réalise que les faibles droits de scolarité qui sont en plus uniformes au Québec favorisent surtout les mieux nantis et ne constituent certainement pas la meilleure façon d'aider les jeunes qui ont un réel problème d'accessibilité aux études universitaires. Les groupes de pression se servent très bien de cet argument de l'accessibilité et de l'universalité pour protéger les privilèges de ceux qui, en très grande majorité, n'ont pas ce problème d'accessibilité. Un niveau et une structure de droits de scolarité plus équitable et plus efficace permettraient de dégager davantage de ressources pour favoriser l'accessibilité de ceux qui ont un réel problème d'accessibilité. Nous reviendrons sur cette question à la section suivante.

## Une nouvelle formule de financement

**A**près avoir constaté l'importance du rendement privé de l'investissement en éducation et l'impact très marginal des droits de scolarité sur l'accessibilité aux études universitaires, même pour les individus provenant de familles à faible niveau de revenu, on est en droit de se demander si l'État doit intervenir dans le financement de la formation au niveau universitaire. Nous pensons que oui et pour diverses raisons.

La raison la plus fréquemment évoquée est que l'investissement en éducation crée des externalités c'est-à-dire des effets positifs sur l'ensemble de la société que le diplômé ne peut s'approprier privément. C'est ainsi que le niveau général d'éducation des individus qui composent une société peut radicalement changer la vie sociale, politique, culturelle, juridique...au sein de cette société, et donc le plaisir d'y vivre, la facilité d'y faire des affaires, d'y effectuer des échanges, etc. En somme, l'impact global de l'investissement en éducation serait supérieur à la somme des rendements que chaque individu a considéré lorsqu'il a pris sa décision d'investir personnellement en éducation. Dans ce contexte, si l'État ne subventionnait pas l'éducation universitaire, il y aurait un sous-investissement en capital humain. En d'autres mots, en l'absence d'une intervention publique, moins d'individus entreprendraient des études universitaires ou les poursuivraient plus longtemps que ce qui serait optimal dans la société en cause compte tenu de l'ensemble des bénéfices privés et publics découlant d'un niveau d'éducation plus élevé. En subventionnant l'éducation universitaire, l'État réduit le coût privé de l'investissement en capital humain et incite donc les individus à accumuler davantage de capital humain pour un rendement privé donné. La société se rapproche ainsi de l'investissement optimal en capital humain compte tenu de l'existence d'effets externes.

On comprend bien intuitivement que de tels effets existent. On en fait d'ailleurs la base des nouvelles théories du développement des villes dans une économie du savoir globalisée. Si l'on pouvait quantifier avec exactitude ces effets externes, on pourrait en déduire l'importance que doit prendre l'intervention de l'État dans le financement de l'éducation

En subventionnant  
l'éducation  
universitaire, l'État  
réduit le coût privé  
de l'investissement  
en capital humain  
et incite donc les  
individus à  
accumuler  
davantage de  
capital humain  
pour un rendement  
privé donné.

*universitaire. Malheureusement, on n'est pas encore arrivé à quantifier ces effets externes. C'est pourquoi l'intervention de l'État dans le financement de l'éducation universitaire sur la base de l'existence d'effets externes est pour le moment arbitraire quant à son quantum.*

Un autre facteur militant en faveur de l'intervention de l'État dans le financement des universités est le caractère même de l'éducation universitaire, qui exige d'être réalisée dans un milieu de recherche. Cette activité de recherche qui accapare une part considérable du temps de travail des professeurs, qui occupe une proportion importante des espaces, qui exige l'embauche de personnel professionnel et technique nombreux, etc, engendre des avancements de connaissance qui sont en grande partie un bien public dont l'étudiant ne tire qu'un bénéfice partiel. L'étudiant ne tire en fait qu'un bénéfice indirect de l'activité de recherche de l'université qu'il fréquente et il serait anormal qu'il en assume une part démesurée des coûts.

On soulève aussi le caractère particulièrement risqué de l'investissement en capital humain pour justifier l'intervention de l'État dans le financement de l'éducation universitaire. Le premier risque est celui de l'échec. Le rendement de l'investissement en éducation chute considérablement si l'étudiant n'obtient pas le diplôme de fin d'étude. On a qu'à penser à l'étudiant en droit qui échoue après deux années d'étude ou à l'étudiant de médecine dentaire qui abandonne son cours après trois années études, pour comprendre le coût de l'échec en termes de rendement sur l'investissement en capital humain.

Un autre risque est la période conjoncturelle où le diplômé s'insérera sur le marché du travail et qui peut difficilement être prévue au début d'un programme d'étude d'une durée de quatre, cinq ans ou dix ans. Or, l'état du marché du travail au moment de la graduation déterminera non seulement ses conditions d'entrée sur le marché du travail mais affectera aussi la totalité de son revenu de carrière comme le montrent clairement les études les plus récentes dans ce domaine. Pour illustrer ce qui précède, on n'a qu'à imaginer dans quelle situation se sont retrouvés les finissants en génie informatique lorsque la bulle technologique a crevé et comment cette situation conjoncturelle affectera la totalité de leur carrière par rapport à ce qu'ils avaient imaginé au moment de choisir leurs champs d'étude.

Enfin, un dernier risque découle du caractère bien particulier du capital humain qui est incarné dans l'individu qui a étudié et lui est indissociable. Deux conséquences à cela. D'une part, ce capital ne peut être mis en collatéral pour garantir son financement et, d'autre part, sa valeur peut être complètement remise en cause si l'individu qui a ce capital est malade, décède, etc.

Pour réduire l'incidence de ce risque élevé sur les décisions individuelles d'investir en éducation universitaire, l'État est justifié de subventionner l'éducation universitaire.

On doit donc accepter qu'il y aura trois composantes dans le financement des universités : une subvention de l'État; des frais de scolarité; et d'autres revenus provenant d'entreprises auxiliaires des universités elles-mêmes et du rendement de fonds de dotation constitués à l'aide de dons individuels, de fondations et d'entreprises. Dans ces trois composantes, les frais de scolarité, lorsqu'ils reflètent adéquatement les coûts de la formation offerte, jouent un rôle de régulation unique dans le système d'éducation universitaire. Ils indiquent aux étudiants que l'éducation n'est absolument pas un service gratuit et que toute décision de s'éduquer plus ou moins, dans un secteur plutôt que dans un autre, doit en tenir compte. Ils permettent à l'individu de faire des choix éclairés qui conduiront à une utilisation plus efficace des ressources rares d'une société. Ils accroissent aussi les exigences des étudiants quant à la qualité et à la pertinence des enseignements reçus. Pour les universités qui offrent différents programmes d'étude, plus les frais de scolarité comptent dans le total de leurs revenus, plus elles devront se soucier de la qualité et de la pertinence de leurs programmes afin de s'assurer la notoriété requise pour attirer de nouveaux étudiants et retenir ceux qui y sont déjà inscrits. Dans un tel système, les étudiants et leurs parents exigeront aussi que les universités leur fournissent des informations objectives sur un certain nombre d'indicateurs de qualité qui leur permettront de faire des choix plus éclairés quant à l'institution qu'ils fréquenteront. C'est pour l'ensemble de ces considérations qu'il doit y avoir des frais de scolarité au niveau universitaire et qu'ils doivent être en ligne avec les coûts de la formation.

La question qui se pose alors est de savoir quel poids doivent prendre les diverses sources de revenus dans le total des revenus des universités. Il faut avouer qu'il n'y a pas de règles précises à cet égard. Nous pensons, toutefois, que le système universitaire public nord-américain, considéré comme le meilleur au monde, a probablement trouvé avec le temps la

Il y aura trois  
composantes  
dans le  
financement des  
universités : une  
subvention de  
l'État; des frais de  
scolarité; et  
d'autres revenus  
provenant  
d'entreprises  
auxiliaires des  
universités.

Les frais de  
scolarité sont  
différentiés selon le  
niveau d'étude et le  
secteur  
disciplinaire

meilleure répartition du fardeau des dépenses pour la formation universitaire. Dans ce système, bien implanté dans le reste du Canada, on constate maintenant que les frais de scolarité sont différenciés selon le niveau d'étude et le secteur disciplinaire, qu'ils représentent quelque 30 % des revenus des universités, et qu'une partie des revenus provenant des frais de scolarité servent à assurer l'accessibilité pour ceux qui ont vraiment un problème d'accessibilité. Les subventions de l'État s'élèvent en général à quelque 60 % des revenus et le reste (10 %) provient des revenus divers des universités, dont ceux provenant de leur fonds de dotation. Toutes les études et les données nous montrent qu'avec un tel régime, le Canada et les États-Unis se sont donnés les systèmes d'éducation universitaire les plus performants au monde et unanimement reconnus pour leur qualité exceptionnelle. La preuve en est que l'on vient de partout dans le monde pour y étudier et que les pays qui entreprennent des réformes majeures de leur système d'éducation universitaire s'en inspirent largement. On observe aussi que les États-Unis et le Canada se classent parmi les pays où la proportion des jeunes passant par l'université est la plus élevée, ce qui montre bien que ce régime ne nuit pas, ou nuit moins que d'autres, à l'accessibilité. C'est aussi dans le système universitaire nord-américain que nous trouvons la plus grande flexibilité menant aux innovations les plus nombreuses et les plus marquantes. Cette flexibilité provient en grande partie de la diversité des sources de financement, qui enlève à l'un ou à l'autre des pourvoyeurs de fonds un pouvoir absolu sur l'évolution des institutions et du système d'éducation universitaire.

On ne comprend donc pas ce qui pousserait le Québec à s'éloigner du système nord-américain pour s'inventer un modèle avec tous les risques que cela comporte ou pour imiter un autre système déjà moins performant. La proposition que nous ferons dans ce qui suit vise donc à ramener graduellement le mode de financement des universités québécoises dans le modèle canadien qui est le plus près de nous.

Le Canada et les États-Unis se sont donnés les  
systèmes d'éducation universitaire les plus  
performants au monde et unanimement reconnus  
pour leur qualité exceptionnelle.

## Proposition

**L**e premier item de notre proposition porte sur les droits de scolarité eux-mêmes. Ces derniers devraient rejoindre la moyenne canadienne sur une période de trois ans. De plus, à l'instar de ce que l'on trouve dans le reste de l'Amérique du Nord, les frais de scolarité devraient se différencier selon le niveau d'étude et les secteurs disciplinaires pour davantage refléter les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire. Enfin, à l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des frais de scolarité devrait être du ressort de chaque institution universitaire et relever des instances de cette dernière.

**Le deuxième item** de notre proposition porte sur l'évolution dans le temps du quantum du financement universitaire. Deux composantes devraient l'influencer : l'évolution des coûts des institutions québécoises et celle du niveau de leur financement relatif par rapport aux universités comparables du reste du Canada. Pour répondre à l'évolution des coûts, il est clair que la subvention gouvernementale et les frais de scolarité doivent être indexés annuellement. Par ailleurs, on devrait procéder à tous les trois ans à une évaluation de la position relative des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada eu égard au financement. Des évaluations de ce genre ont déjà été réalisées, ce qui implique que la méthodologie existe et est raisonnablement fiable. Tout retard devrait alors être comblé par une augmentation proportionnelle des droits de scolarité et de la subvention gouvernementale.

**Une simulation**, faite à partir de données réelles, illustrera notre proposition sur les droits de scolarité. Il ne s'agit évidemment que d'une illustration et toute application réelle de notre proposition exigerait de raffiner davantage la méthodologie.

On trouve au Tableau 6 les droits de scolarité moyens au Canada dans les diverses disciplines, les mêmes droits dans les universités du Québec et

Les droits de scolarité devraient rejoindre la moyenne canadienne sur une période de trois ans.

Il est clair que la subvention gouvernementale et les frais de scolarité doivent être indexés annuellement.

l'écart entre les droits de scolarité canadiens et québécois.<sup>13</sup> On constate que dans l'ensemble du Canada, les droits de scolarité varient considérablement d'un secteur disciplinaire à l'autre et reflètent bien les différences interdisciplinaires dans les coûts de formation.<sup>14</sup>

**Tableau 6**

**Droits de scolarité moyens au Canada et au Québec**

Discipline	Canada	Québec	Écart
Agriculture	3 712 \$	1 777 \$	1 935 \$
Architecture	3 805 \$	1 879 \$	1 926 \$
Arts	4 104 \$	1 973 \$	2 161 \$
Commerce	3 989 \$	1 776 \$	2 213 \$
Médecine dentaire	13 463 \$	2 488 \$	10 975 \$
Éducation	3 334 \$	1 720 \$	1 614 \$
Génie	4 887 \$	1 779 \$	3 108 \$
Droit	7 221 \$	1 820 \$	5 401 \$
Médecine	10 553 \$	2 781 \$	7 772 \$
Musique	4 092 \$	2 256 \$	1 836 \$
Sciences	4 353 \$	1 854 \$	2 499 \$
Total 1 <sup>er</sup> cycle	4 347 \$	1 862 \$	2 485 \$

Note : La catégorie Arts regroupe les sciences humaines et sociales, les lettres, les beaux-arts; la catégorie Sciences regroupe les sciences pures, les mathématiques, l'informatique, la pharmacie et les sciences infirmières.

Nous avons appliqué cet écart dans les frais de scolarité au nombre d'étudiants équivalent temps complet que nous trouvons dans chacun de ces groupes disciplinaires dans l'ensemble des universités québécoises. Nous trouvons ainsi le supplément de revenu que les universités québécoises retireraient d'un ajustement des droits de scolarité à la moyenne canadienne dans les différents secteurs disciplinaires. Ces résultats sont présentés au Tableau 7.

<sup>13</sup> La variation dans les droits de scolarité au Québec n'est due qu'au fait que le nombre annuel de crédits varie d'un programme à l'autre de même que la proportion des étudiants internationaux dans les différents programmes, ces derniers payant les pleins coûts de leur formation.

<sup>14</sup> Soulignons qu'il s'agit ici de droits de scolarité moyens. Comme dans plusieurs provinces ils relèvent de chacune des universités, nous avons aussi une variation inter institutionnelle dans les droits de scolarité.

**Tableau 7**  
**Revenu supplémentaire découlant de l'ajustement  
des droits de scolarité à la moyenne canadienne**

Discipline	Écart Canada-Québec	EETC en 2004-2005 au Québec	[1] x [2]
Agriculture	1 935 \$	1 457	2 819 972 \$
Architecture	1 926 \$	2 321	4 470 747 \$
Arts	2 161 \$	67 740	146 386 334 \$
Commerce	2 213 \$	25 297	55 982 814 \$
Médecine dentaire	10 975 \$	988	10 843 739 \$
Éducation	1 614 \$	18 575	29 980 163 \$
Génie	3 108 \$	14 993	46 597 653 \$
Droit	5 401 \$	6 163	33 286 363 \$
Médecine	7 772 \$	10 794	83 890 968 \$
Musique	1 836 \$	2 176	3 995 136 \$
Sciences	2 499 \$	39 714	99 243 286 \$
Total		190 218	517 497 289 \$

Le revenu que les universités québécoises retireraient de cet ajustement des droits de scolarité s'élèverait à 517 M\$.<sup>15</sup> Étale sur trois ans, cet ajustement des droits de scolarité à la moyenne canadienne ajouterait au revenu des universités québécoises 172 M\$ récurrents tous les ans pendant trois ans.

Pour 85 % du total des étudiants, qui ont choisi les secteurs disciplinaires à faibles coûts de formation et à taux de rendement moins élevé, l'augmentation annuelle des droits de scolarité serait de l'ordre de 700 \$ pendant trois ans et les droits de scolarité seraient par la suite indexés. Les

---

<sup>15</sup> Si nous avons pris les droits de scolarité moyens du Canada à l'exclusion du Québec, le revenu supplémentaire découlant de l'ajustement des droits de scolarité aurait augmenté de quelque 250 M\$.

droits de scolarité augmenteraient beaucoup plus pour les étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires à coûts élevés et à rendement fort, soit entre 1000 \$ et 3600 \$ par année pendant trois ans. Est-ce que cela serait un drame pour l'étudiant de médecine, par exemple, qui gagnera sur l'ensemble de sa carrière, net d'impôts et en termes réels, 2 M\$ de plus que le diplômé universitaire du secteur des lettres? Poser la question c'est y répondre.

Dans la mesure où la subvention gouvernementale augmenterait au rythme de l'inflation au cours des trois années d'augmentation des droits de scolarité, il y aurait un rééquilibrage dans la contribution des divers pourvoyeurs de revenu des universités. Ainsi, les droits de scolarité représenteraient 24 % du total des revenus, la subvention gouvernementale 57 % et les autres revenus 19 %. Le revenu total des universités, à l'exclusion des fonds de recherche, aurait augmenté au minimum de 500 M\$ (17 %) après les trois ans d'augmentation des droits de scolarité. De ce montant, 155 M\$ seraient consacrés à l'aide financière pour les étudiants les plus démunis. On se rapprocherait ainsi du modèle nord-américain.

## Retour sur l'accessibilité

Nous avons vu antérieurement que la question de l'accessibilité aux études universitaires se pose à tous les cycles d'étude préalables à l'université et ne relève pas, dans la très grande majorité des cas, de contraintes financières particulières. Les mesures d'aide à l'accessibilité doivent donc tenir compte des composantes réelles du problème. Nous préconisons deux types de mesures qui s'ajouteraient à celles déjà fort généreuses des programmes existants de prêts et bourses.

La première mesure toucherait ceux qui font ou seraient susceptibles de faire une demande d'admission à l'université. Chaque université devrait consacrer 30 % des revenus supplémentaires découlant de l'augmentation des droits de scolarité pour favoriser l'accès à l'université, à l'aide de bourses substantielles, des candidats provenant de milieux moins favorisés. Le montant de la bourse tiendrait compte explicitement des différences dans les droits de scolarité selon les secteurs disciplinaires. Il faut comprendre que lorsque les droits de scolarité des universités québécoises auraient rejoint la moyenne canadienne, plus de 155 M\$ additionnels seraient distribués en bourses à l'accessibilité dans l'ensemble des universités du Québec. Un tel système existe déjà dans les universités ontariennes et de la Colombie-Britannique et semble bien remplir les objectifs visés. Ce programme s'ajoutant à celui déjà existant au niveau gouvernemental, il est évident qu'il aurait un effet positif sur l'accessibilité et atténuerait passablement la redistribution de revenu des pauvres aux mieux nantis que favorise la situation présente.

Dans la mesure où le gouvernement maintiendrait la subvention versée aux universités en 2006-2007 et l'indexerait, l'augmentation des droits de scolarité et leur indexation permettrait non seulement d'éliminer l'écart de financement entre les universités québécoises et celles du reste du Canada, mais donnerait en plus aux universités les ressources leur permettant de palier aux conséquences nombreuses d'une longue période de sous-financement important.<sup>16</sup> Comme le gouvernement du Québec n'aurait plus à financer à même les fonds publics le rattrapage des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada, il

Chaque université devrait consacrer 30 % des revenus supplémentaires découlant de l'augmentation des droits de scolarité pour favoriser l'accès à l'université, à l'aide de bourses substantielles, des candidats provenant de milieux moins favorisés.

---

<sup>16</sup> Au nombre de ces conséquences, nous retrouvons un déficit accumulé qui dépasse les 300 M\$, des infrastructures vieillissantes et mal entretenues, des services académiques défaillants, etc.

Le gouvernement  
pourrait examiner  
la possibilité de  
mettre en place  
un système de  
Remboursement  
Proportionnel au  
Revenu (RPR).

pourrait dégager, au minimum, 300 M\$ par année pour favoriser la réussite scolaire à tous les niveaux d'étude préalables à l'université, réduire le décrochage particulièrement au niveau secondaire, améliorer les programmes d'orientation scolaire et mettre sur pied un programme d'information sur la valeur intrinsèque de l'éducation et la rentabilité privée et sociale d'un tel investissement.

L'objectif premier de l'ensemble de ces mesures, rendues possibles par l'augmentation des droits de scolarité, est de réduire l'écart dans les taux de participation aux études universitaires selon le statut socio-économique des familles, ce qui est la seule façon efficace et équitable d'accroître l'accessibilité. Comme les jeunes provenant de familles mieux nanties ne seront pas affectés par cette hausse des droits de scolarité, l'impact positif sur l'accessibilité des individus venant de milieux moins favorisés qu'auront l'ensemble des mesures précitées augmentera l'accessibilité générale à l'université. L'augmentation des droits de scolarité combinée avec une utilisation ciblée des revenus supplémentaires engendrés par une telle augmentation peut donc favoriser l'accessibilité à l'université.

En somme, le réajustement des droits de scolarité à la moyenne canadienne permettrait de dégager quelque 455 M\$ (300 M\$ pour ce qui précède l'université et 155 M\$ de bourses d'accessibilité) pour financer des mesures qui s'attaqueraient vraiment aux racines de cet écart inacceptable dans les taux d'accessibilité aux études universitaires selon les niveaux de revenu et d'éducation des parents.

Enfin, dans ce contexte d'une réforme en profondeur du financement des universités, le gouvernement pourrait examiner la possibilité de mettre en place un système de Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR). Dans une étude récente, Claude Montmarquette définit ainsi le RPR. *Le système RPR est une procédure de remboursement des prêts pour étudiant. Cette procédure est fondée sur l'habilité financière d'une personne à s'acquitter de sa dette d'études. Avec le RPR, l'ex-étudiant dont le revenu est supérieur à un certain seuil doit rembourser une partie de son prêt, calculée à l'aide d'un taux de remboursement donné appliqué sur la différence entre le revenu brut qu'il gagne et le seuil de revenu choisi.*<sup>17</sup> Après un examen exhaustif du système actuel d'aide financière du gouvernement du Québec, Montmarquette en arrive à la conclusion que ce système n'est pas très éloigné d'un RPR et qu'il devient donc possible d'établir un RPR au Québec.

---

<sup>17</sup> Montmarquette, Claude, Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR) : Un système pour les prêts d'étude alliant efficacité et accessibilité. CIRANO, avril 2006.

**N**ous avons tenté de montrer dans cet article que les droits de scolarité faibles, uniformes et gelés étaient injustes et injustifiables pour notre société. Injustes parce que le gel des droits de scolarité constitue un mécanisme de subvention des plus riches par les moins fortunés et il favorise les étudiants qui auront accès aux revenus professionnels comparativement plus élevés. Injustifiables parce que ce gel fournit des mauvais incitatifs aux individus et aux institutions tout en ne contribuant que marginalement à l'accessibilité des jeunes provenant de milieux moins favorisés. Pour le plus grand bien des étudiants, des universités et de la société québécoise, il faut que les droits de scolarité universitaires soient dégelés, amenés graduellement à la moyenne canadienne et déréglementés pour pouvoir mieux refléter les coûts de formation différents selon les secteurs disciplinaires.

Dans la mesure où une part importante des ressources supplémentaires qui seront engendrées par ce dégel sera consacrée à des programmes ciblés sur une réduction de l'écart d'accessibilité entre les jeunes provenant de milieux socio-économiques favorisés et les autres, nous réussirons à augmenter l'accessibilité générale à l'université et à réduire cette redistribution de revenu des moins nantis aux riches que favorise la situation présente.

Le gel des droits de scolarité a déjà suffisamment nui à la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire au Québec. Il faut de toute urgence y mettre fin et réintégrer le modèle canadien et même nord-américain qui nous a très bien servi dans le passé et pourrait donner une nouvelle impulsion à la formation universitaire québécoise.

Quelques-uns des plus récents

Rapports bourgogne publiés par le CIRANO

**Les nanotechnologies: bénéfiques et risques potentiels**

Bernard Sinclair-Desgagné, Dina Feigenbaum, Albert Nsamirizi, mai 2006

**Les terrains contaminés au Québec : quels sont les risques pour les prêteurs?**

Sophie Lavallée, mai 2006

**Pour un financement durable de la santé au Québec**

Claude Montmarquette, Joanne Castonguay, Virginie Giroux, décembre 2005

**L'utilisation des nouvelles technologies par les consommateurs et les détaillants canadiens**

Jacques Nantel, décembre 2005

**La problématique de la dette publique au Québec : causes, conséquences, solutions**

Marcelin Joanis et Claude Montmarquette, septembre 2005

**La réglementation de l'énergie au Québec**

Robert Clark et Andrew Leach, mai 2005

**Les conflits de localisation : le syndrome NIMBY**

Nicolas Marchetti, mai 2005

**Efficacité et navigabilité d'un site Web :**

**rien ne sert de courir, il faut aller dans la bonne direction**

Jacques Nantel et Abdelouahab Mekki Berrada, avril 2005

**La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains**

Marcelin Joanis et Fernand Martin, février 2005

**Les partenariats public-privé : une option à découvrir**

Benoît A.. Aubert et Michel Patry, mars 2004

**Le rôle du gouvernement québécois dans le capital de risque**

Jean-Marc Suret, mars 2004

**Les Web Services et leur impact sur le commerce B2B**

Gilbert Babin et Michel Leblanc, septembre 2003

Ces publications sont disponibles sur le site [www.cirano.qc.ca](http://www.cirano.qc.ca)



2020, rue University, bureau 2500, Montréal (Québec) H3A 2A5

Tél.: 514-985-4000 • Téléc.: 514-985-4039

[www.cirano.qc.ca](http://www.cirano.qc.ca) • [info@cirano.qc.ca](mailto:info@cirano.qc.ca)